COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL JEUDI 7 FÉVRIER 2019 – 9H30 – MOSTUÉJOULS

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Excusé	Guy DE SOUSA	Présent
CC Causses-Aigoual-	André BOUDES	Présent	Irène LEBEAU	
Cévennes-Terres solidaires	Madeleine MACQ	Présente	Régis VALGALIER	Excusé
CC Gorges-Causses- Cévennes	Jean-Luc AIGOUY	Présent	Agnès BADAROUX	
	Henri COUDERC	Présent	Xavier GALLETTO	
	Serge GRASSET	Présent	Daniel GIOVANNACCI	Présent
	René JEANJEAN	Excusé	Francis SÉVAJOLS	
	Guylène PANTEL	Excusée	Roland SOURNAT	
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Excusé	Christophe SAINT-PIERRE	
	Hubert GRANIER	Présent	Alain ROUGET	
	Bernard POURQUIÉ	Excusé	Danièle VERGONNIER	Présente
	Claude ALIBERT	Présent	Max DALET	
	Paul DUMOUSSEAU	Excusé	Simone GÉLY	Présente
	Guy PUEL	Présent	Esther CHUREAU	
CC Larzac et vallées	Lionel CAYRON		Stéphanie ANDRIEU	
	Sylvain GOUBY	Présent	Thierry CADENET	
	Yves MALRIC		Henri REGORD	
CC Lévézou-Pareloup	Patrick CONTASTIN	Présent	Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept	Gil CLOIX	Présent	Patrick MALLEVIALE	
vallons	Pierre PANTANELLA	Présent	Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madeleine MACQ

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Romain BABIN (technicien de rivières au SMBVTA¹), Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTA), Jean-Jacques CHARLES (responsable du service « environnement » à la CC Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (chargée de missions « rivières » au Parc naturel régional des Grands Causses, en convention de partenariat avec le SMBVTA pour 0,7 ETP²), Anne GÉLY (directrice du SMBVTA, animatrice du SAGE³ Tarn-amont), Nicolas DELAMON (animateur du PAPI⁴ d'intention Tarn-amont au SMBVTA), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTA)

¹ Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

² Équivalent temps plein

³ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2018

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Débat d'orientation budgétaire
- Modification des modalités d'appel des participations financières des membres du syndicat
- Reprise de l'actif du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
- Missions 2019 de suivi des cours d'eau du Tarn-amont : demande de financement au syndicat mixte départemental du Gard
- Indemnités du président
- Désignation d'un représentant du SMBVTA à la CLE du SAGE Tarn-amont
- Création d'une commission « finances » et d'une commission « communication »
- Fonctionnement des unités géographiques
- Dématérialisation des convocations aux réunions du comité syndical
- Adhésion à Lozère Ingénierie
- Régime indemnitaire
- Convention avec les services de l'Éducation nationale en l'Aveyron dans le cadre des interventions scolaires proposées par le SMBVTA

ACTIONS

- Extension de la déclaration d'intérêt général (DIG) du PPG « Gorges du Tarn »
- Lancement des actions du Papi d'intention (demandes de subventions): 1-4 « Intervenir auprès des scolaires »; 1-5 « Recenser et poser des repères de crue »; 1-6 « Réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie »; 2-1 « Installer des échelles limnimétriques »; 2-3 « Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance »; 5-2 « Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable »; 6-1 « Étudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux »

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc Aigouy, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), ouvre la séance et remercie Hubert Granier d'accueillir le comité syndical à Mostuéjouls. Madeleine Macq est désignée secrétaire de séance.

J.-L. Aigouy demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour l'ajustement de la délibération du 16 avril 2018 relative aux indemnités du président de façon à ne pas y faire apparaître l'indice, afin que l'évolution des indemnités suive automatiquement celle de l'indice, sans avoir besoin de re-délibérer. L'indice a d'ailleurs changé au 1^{er} janvier 2019 et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère l'a pris en compte.

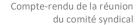
→ Validé

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2018

J.-L. Aigouy demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 11 décembre 2018 à Florac et qui comptait notamment, parmi les points à l'ordre du jour, la programmation des missions du SMBVTA pour l'année 2019 ainsi que les demandes de financement associées, le projet de convention de partenariat public 2019-2020 avec le Parc naturel régional des Grands

⁴ Programme d'actions de prévention des inondations





Syndicat mixte du bassin versant **Tarn-amont**

7 février 2019 Mostuéjouls – 9h30

Causses, la définition d'un coût journalier pour la réalisation de prestations extérieures, le projet de convention avec les syndicats mixtes du bassin versant Tarn-Aveyron et l'adhésion à Aveyron Ingénierie.

→ Adopté à l'unanimité

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019 - DE_2019_001

- J.-L. Aigouy explique que, comme annoncé lors de la dernière réunion du comité syndical, le bureau souhaite que soit créées une commission « finances » et une commission « communication ». Ce point sera abordé plus tard lors de la séance. Il sera proposé de confier la présidence de la commission « finances » à Pierre Pantanella car il a une bonne maîtrise des notions de finances, du fonctionnement budgétaire mais aussi une bonne pratique du logiciel Excel. Le président donne la parole à P. Pantanella pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2019.
- P. Pantanella présente le contexte national et rappelle que le ROB s'impose aux communes et établissements publics comprenant entre 3 500 et 10 000 habitants. La gestion financière des collectivités territoriales devient de plus en plus difficile car les dotations sont en baisse, les budgets sont restreints, les programmes pluriannuels de gestion sont revus, les partenaires financiers interviennent de moins en moins sur les projets. Il est néanmoins important de débattre des orientations budgétaires du syndicat mixte en s'inscrivant dans une stratégie financière volontariste.
- P. Pantanella indique que le débat d'orientations budgétaires (DOB) permet généralement de comparer les aspects financiers entre l'année n-1 et l'année n. Toutefois, cette comparaison est difficile à établir pour le syndicat pour deux raisons principales :
- le syndicat est né au 1^{er} avril 2018 ; de ce fait, l'exercice comptable de l'année n-1 est basé sur neuf mois au lieu de douze ;
- durant le premier semestre 2018, l'équipe n'était pas au complet.

L'année de référence pour le SMBVTA sera donc l'année 2019.

P. Pantanella présente ensuite les dépenses et les recettes prévisionnelles des deux sections budgétaires de manière globale.

Sur la section de fonctionnement, les recettes proviennent essentiellement des partenaires financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne et Région Occitanie) et de l'autofinancement, qui correspond aux participations appelées auprès des communautés de communes membres.

Sur la section d'investissement, les montants ne sont pas tous indiqués car ils ne sont pas encore validés. Il précise qu'on y retrouve des actions du Papi et des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), au cœur des missions du SMBVTA.

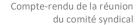
Une rencontre avec la trésorière de Florac est prévue le 12 février. La commission « finances » devra ensuite se réunir pour préparer le budget prévisionnel de 2019, qui sera soumis au vote du comité syndical le 21 mars prochain.

P. Pantanella donne ensuite la parole à Anne Gély pour aborder plus en détail les actions prévues.

A. Gély présente les actions de type 1 (réalisées à l'échelle du Tarn-amont et dont l'autofinancement est mutualisé sur l'ensemble du Tarn-amont) inscrites en section de fonctionnement :

- les interventions scolaires 2017-2018 (solde),
- les interventions scolaires 2018-2019,
- l'animation Papi 2018 (solde),
- l'animation Papi 2019,
- la communication : une enveloppe financière de 20 000 € est proposée. La commission « communication » qui va être formée ultérieurement devra se réunir pour faire des propositions.







A. Gély poursuit avec les actions de type 1 inscrites en section d'investissement, qui concernent essentiellement des actions du Papi : pose de repères de crue et d'échelles limnimétriques, étude pour l'installation de stations de surveillance.

Toujours en investissement figurent les actions de type 2, réalisées à l'échelle des unités géographiques (UG) et dont l'autofinancement est mutualisé à 20% sur l'ensemble du Tarn-amont et à 80% entre les communautés de communes de l'UG concernée. Ces actions sont issues des PPG, avec notamment le report des tranches de travaux de 2018, dont l'attribution des subventions par l'agence de l'eau a tardé. De plus, dans l'attente de la construction des PPG « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » et « Muse-Lumensonesque », des enveloppes, respectivement de 10 000 € et 15 000 €, sont prévues.

Claude Alibert informe le comité syndical que les AAPPMA⁵ de la Dourbie souhaitent qu'HalieutiTarn mène une action de compilation des études réalisées à ce jour sur le sous-bassin, et demande au comité syndical d'envisager l'attribution d'une subvention. À P. Pantanella demandant le coût du projet, C. Alibert répond qu'il est estimé entre 6 000 € à 10 000 € avec notamment le recours à un stagiaire pour neuf mois. P. Pantanella suggère de recourir au service civique car les personnes proposées sont qualifiées et le coût est faible. Céline Delagnes indique que le contenu de l'action doit être précisé, ce que confirme P. Pantanella, le syndicat ne pouvant envisager une subvention que sur des actions concourant à l'atteinte de ses objectifs. J.-L. Aigouy demande à C. Alibert de se rapprocher de l'équipe technique du SMBVTA afin de discuter de ce projet.

A. Gély présente les actions de type 3, prises en charges par chaque communauté de communes concernée, prévues pour 2019 :

- des actions du Papi : étude hydrogéomorphologique sur les bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie (CC CACTS⁶), diagnostics de vulnérabilité des entreprises (CC MGC⁷), étude sur le bassin versant du Ladoux (CC MGC), étude sur le secteur d'érosion de la basse-Dourbie (CC MGC);
- études et travaux de la zone d'expansion de crue (ZEC) de St-Hilarin; pour rappel, la maîtrise d'ouvrage du projet a été déléguée à la CC MGC de façon à faciliter l'articulation de la mise en œuvre des volets « rivière » et « tourisme »;
- étude de la ZEC de St-Georges-de-Luzençon (effacement du seuil haut), débutée en 2018;
- études et travaux de la ZEC de St-Rome-de-Cernon, qui débuteront dans un mois environ.

Concernant la ZEC de St-Rome-de-Cernon, P. Pantanella précise que les travaux permettront de faire baisser la hauteur d'eau dans le village pour un évènement similaire à celui de novembre 2014. Un petit film est en cours de réalisation, montrant le site avant, pendant et après les travaux. Il propose que le projet soit présenté lors d'un prochain comité syndical.

J.-L. Aigouy propose à l'assemblée de voter sur le DOB 2019 tenu.

→ Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES MODALITÉS D'APPEL DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES DU SYNDICAT – DE 2019 002

J.-L. Aigouy rappelle qu'en 2018 les cotisations des membres pour le fonctionnement général étaient appelées en deux fois : 60% du montant prévu en début d'année et 40% du montant restant au cours du second semestre. Pour les actions, les participations des membres étaient appelées en une seule fois au commencement de l'action. Toutefois, les montants prévisionnels sont généralement un peu surestimés avec notamment, pour les travaux des PPG, une part de 10% supplémentaires pour les imprévus. Si cette

⁷ Communauté de communes Millau-Grands causses



⁵ Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

⁶ Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires



part n'est pas totalement réalisée, le SMBVTA se retrouve avec un trop-perçu de la part des communautés de communes concernées. Afin d'éviter cette situation et d'avoir à réaliser des ajustements a posteriori, J.-L. Aigouy propose d'appeler les participations des membres en deux fois : 80% du montant prévu au commencement de l'action et 20% du montant restant à la clôture de l'action, une fois le bilan réalisé.

→ Adopté à l'unanimité

REPRISE DE L'ACTIF DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES GORGES DU TARN, DE LA JONTE ET DES CAUSSES

J.-L. Aigouy informe l'assemblée de la reprise de l'actif du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT							
EXERCICE 2018 – ÉTAT DE L'ACTIF REPRIS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES GORGES DU TARN, DE LA JONTE ET DES CAUSSES							
Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE au 1/01/2018
2051	570-2014-1011-FG-51	LOGICIEL AGEDI ET E-ASSEMBLÉE	31/12/2014	2014	7	1 262,40 €	799,92 €
2051 Résultat						1 262,40 €	799,92 €
2111	530-2006-000-FG-10	PARCELLE CIRQUE DES BAUMES ST-GEORGES D523	31/12/2006	2006	0	265,00 €	265,00 €
2111 Résu	ıltat	265,00 €	265,00 €				
2158	530-2009-965-SAGE-25	SCHÉMA ASSAINISSEMENT CAUSSE MÉJEAN	31/12/2009	2009	15	842,14 €	393,00 €
2158	570-2013-1002-TR-50	OBSERVATOIRE CASTORS	31/12/2013	2013	15	2 695,78 €	2 516,06 €
2158	2017-2315-1011	TOUR FUJITSU TECHNICIEN RIVIÈRE	06/04/2017	2017	5	616,09 €	616,09 €
2158 Résultat							3 525,15 €
2182	570-2016-1011-TR-53	VÉHICULE DACIA	31/12/2016	2016	10	10 776,76 €	9 699,08 €
2182 Résultat						10 776,76 €	9 699,08 €
2183	530-2008-943-FG-18	2 ÉCRANS ORDINATEURS	31/12/2008	2008	5	544,99 €	217,99 €
2183	570-2012-1003-FG-47	SERVEUR	31/12/2012	2012	5	3 967,35 €	3 173,88 €
2183	570-2012-1003-FG-48	PHOTOCOPIEUR	31/12/2012	2012	5	4 401,28 €	3 521,02 €
2183	570-2012-948-FG-46	MATÉRIEL BUREAU - ORDINATEUR FG	31/12/2012	2012	5	979,82 €	783,86 €
2183	570-2013-1003-FG-49	AUTOCOM STANDARD	31/12/2013	2013	5	2 028,30 €	1 622,64 €
2183 Résultat						11 921,74 €	9 319,39 €
272	530-1996-000-FG-1	PARTS SOCIALES CRCA	31/12/1996	1996	0	327,77 €	327,77 €
272 Résultat					327,77 €	327,77 €	
Total					28 707,68 €	23 936,31 €	

G. De Sousa s'étonne que le syndicat soit propriétaire d'une parcelle dans le Cirque des Baumes. J.-L. Aigouy explique qu'elle avait été achetée par le Sivom « Grand Site » et précise que le syndicat la loue au Moulin de La Malène qui y débarque ses canoës. A. Gély ajoute qu'une partie de la parcelle correspond à la route et doit être vendue au Département de la Lozère lorsque le transfert de propriété sera régularisé.

MISSIONS 2019 DE SUIVI DES COURS D'EAU DU TARN-AMONT : DEMANDE DE FINANCEMENT AU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DU GARD – DE 2019 003

A. Gély indique que ce point à l'ordre du jour est un complément à la délibération prise en décembre 2018 pour les missions 2019 de suivi des cours d'eau du Tarn-amont. En effet, le Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard peut financer les missions de technicien de rivière sur le bassin de la Dourbie pour un montant de 2 471,04 €. J.-L. Aigouy propose donc à l'assemblée de délibérer afin de demander cette subvention.

→ Adopté à l'unanimité

INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT (MODIFICATION) – DE_2019_004

Il s'agit d'ajuster la délibération du 16 avril 2018 relative aux indemnités du président de façon à ne pas y mentionner l'indice. Cela permettra une évolution automatique des indemnités du président dès lors que l'indice changera, sans avoir à délibérer.

→ Adopté à l'unanimité

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU SMBVTA À LA CLE DU SAGE TARN-AMONT – DE 2019 005

J.-L. Aigouy explique que, dans le cadre du renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Tarn-amont, il faut procéder à la désignation d'un représentant du syndicat mixte, qui ne soit pas déjà membre de la CLE par ailleurs. Ont déjà été désignés: H. Granier par le Parc naturel régional des Grands Causses, P. Pantanella par la Communauté de communes Saint-Affricain-Roquefort-Sept vallons, et Irène Lebeau par la Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires.

L'assemblée désigne J.-L. Aigouy, président, pour représenter le SMBVTA à la CLE.

→ Adopté à l'unanimité

Création d'une commission « finances » et d'une commission « communication » – DE_2019_006

J.-L. Aigouy demande à l'assemblée de créer une commission « finances » et une commission « communication » pour se partager les tâches dans la gestion du SMBVTA.

Suite à la validation du bureau, il propose de désigner P. Pantanella à la présidence de la commission « finances ». Il convient de désigner environ cinq membres supplémentaires pour constituer la commission. Sont désignés en séance : Daniel Giovannacci, M. Macq et Patrick Constantin.

Pour la présidence de la commission « communication », toujours sur validation du bureau, J.-L. Aigouy propose de désigner M. Macq. Environ cinq autres membres sont également nécessaires. C. Alibert et Guy Puel se proposent.

- C. Delagnes précise les projets qui s'inscrivent dans les activités de cette commission : le guide du riverain, en cours de rédaction, et les rendez-vous « découvertes », instaurées en 2018 pour les élus et reconduits en 2019.
- S. Grasset propose d'organiser des réunions dans les communes pour présenter le syndicat aux habitants.
- P. Pantanella approuve, notamment sur les secteurs où la taxe « gemapi »⁸ a été instaurée. Henri Couderc ajoute que la communication est d'autant plus importante sur les UG où il n'y avait pas de gestion, afin d'expliquer les missions du SMBVTA mais aussi les devoirs des riverains et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. P. Contastin et P. Pantanella pensent qu'il faut aussi communiquer sur le syndicat par le biais des bulletins communaux ou communautaires.
- C. Alibert indique que la communication doit aussi être faite auprès des partenaires, comme les fédérations de pêche, afin que les actions menées pour la gestion des milieux aquatiques soient aussi connues et valorisées que celles concernant la prévention des inondations. P. Pantanella considère que, jusqu'à présent, les syndicats faisaient de la « gema », notamment à travers les PPG, et qu'ils font maintenant aussi du « pi ». A. Gély insiste sur le fait qu'il ne faut pas séparer la « gema » et le « pi » ; la création de la compétence « gemapi » a officialisé le fait que la « gema » est, entre autres, au service du « pi ».

Il est précisé que le président est membre d'office des commissions.

Afin de compléter les commissions, A. Gély propose d'envoyer un mail aux communautés de communes et aux délégués. Ainsi, il est proposé au comité syndical d'adopter le principe de création des commissions et d'en préciser leur composition par la suite.

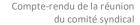
→ Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT DES UNITÉS GÉOGRAPHIQUES - DE 2019 007

- J.-L. Aigouy procède à la lecture intégrale du projet de la délibération. Il est notamment proposé que, sur les UG où il existait un syndicat de rivière avant la création du SMBVTA, la composition de l'UG ne soit effective qu'une fois validée par les communes des anciens syndicats. De plus, les réunions d'UG sont destinées à tous les élus municipaux intéressés, il n'y a donc pas de nombre de sièges défini par commune. Il est aussi prévu d'inviter des structures partenaires en fonction des ordres du jour des réunions.
- J.-L. Aigouy précise que c'est bien dans l'intérêt du syndicat que les UG ont été créées, afin qu'un maximum d'élus puisse s'intéresser et s'investir dans l'UG qui les concerne.

⁸ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations







Plusieurs remarques sont émises sur la composition proposée des UG: noms des AAPPMA, ajout de partenaires, absence ou doublon de communes, etc. A. Gély explique notamment que la délimitation du périmètre des UG se fait au niveau des limites hydrographiques; les causses sont donc à prendre en compte. Il faudrait prendre en compte les limites hydrogéologiques mais elles ne sont pas officielles à ce jour. A. Gély précise également que les pourcentages sont indiqués à titre indicatif. Ils correspondent à la part de la superficie des communes dans chaque UG. Les communes dont les pourcentages étaient inférieurs à 1% ont été enlevées.

→ Adopté à l'unanimité

DÉMATÉRIALISATION DES CONVOCATIONS AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL – DE 2019 008

J.-L. Aigouy rappelle que, jusqu'à maintenant, les convocations aux réunions du comité syndical étaient envoyées par courrier postal et par mail. Par souci d'économie et afin de participer au développement durable, il serait souhaitable de dématérialiser les convocations. Pour l'acter, il faut modifier un article du règlement intérieur. A. Gély précise que l'envoi de la convocation dématérialisée doit se faire à partir d'une plateforme sécurisée. Le logiciel de gestion de l'assemblée délibérante, développée par Agedi, le permet. Toutefois, afin de ne pas être surpris par le mail de convocation, les délégués doivent être avertis que l'expéditeur affiché sera « Agedi » et l'objet « Le SMBVTA vous envoie un mail sécurisé. ».

M. Macq demande au président de d'abord s'assurer auprès de chaque membre que ses conditions d'accès à internet lui permette d'accepter la dématérialisation. P. Contastin et C. Alibert précisent qu'il faut faire attention à la taille et au format des fichiers.

Afin de pouvoir mettre en œuvre la dématérialisation, A. Gély enverra un mail à chaque délégué en leur demandant d'en accuser réception par retour de mail.

→ Adopté à l'unanimité

ADHÉSION À LOZÈRE INGÉNIERIE - DE 2019 009

J.-L. Aigouy rappelle que, lors du dernier comité syndical, une délibération a été prise pour adhérer à Aveyron Ingénierie afin de pouvoir appliquer la méthode Microriv pour réaliser l'état des lieux du futur PPG « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente ». Il est souhaitable également d'adhérer à Lozère Ingénierie afin de bénéficier de son appui si nécessaire. Une cotisation annuelle sera payée. C. Alibert demande à M. Macq s'il existe aussi Gard Ingénierie ; M. Macq répond que oui. Le comité syndical désigne S. Grasset pour le représenter à l'assemblée générale.

→ Adopté à l'unanimité

RÉGIME INDEMNITAIRE - DE 2019 010

J.-L. Aigouy précise que la modification à faire sur la délibération qui avait était prise le 16 avril 2019 sur le régime indemnitaire est purement d'ordre administratif.

→ Adopté à l'unanimité

CONVENTION AVEC LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN L'AVEYRON DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS SCOLAIRES PROPOSÉES PAR LE SMBVTA – DE_2019_011

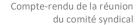
J.-L. Aigouy propose qu'une convention entre le syndicat et les services de l'Éducation nationale en Aveyron soit signée afin d'officialiser et de valoriser leur partenariat. En effet, S. Braud ajoute que, dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont, le syndicat propose depuis 2013 des interventions sur l'eau aux scolaires et des formations aux enseignants, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale en l'Aveyron. Six autres structures sont concernées par la signature de la même convention.

→ Adopté à l'unanimité

EXTENSION DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG) DU PPG « GORGES DU TARN » – DE_2019_012

J.-L. Aigouy procède à la lecture du projet de délibération. A. Gély précise que le syndicat mixte bénéficie depuis 2016 d'un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux des PPG « Tarn » et « Jonte-







Fraissinet ». En parallèle, des travaux de gestion de la ripisylve sur le Vibron, sur la commune de Florac-Trois-Rivières, faisant partie de l'UG « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » sont nécessaires. Ces travaux ne faisant pas encore l'objet d'un PPG et donc d'une DIG, il est proposé au comité syndical de demander aux services de l'État d'étendre la DIG du PPG « Tarn » à quelques parcelles bordant le Vibron afin de pouvoir réaliser les travaux sans attendre. Romain Babin ajoute que ces travaux pourraient débuter en septembre 2019. C. Delagnes rappelle qu'une DIG est une procédure administrative permettant d'investir des fonds publics sur des parcelles privées. Elle est donc indispensable pour entreprendre des actions sur les cours d'eau non domaniaux, comme c'est le cas sur le territoire du SMBVTA. C. Alibert ajoute que, dans ce cas-là, le propriétaire doit rétrocéder ses baux de pêche à l'AAPPMA locale. H. Couderc rappelle que l'eau est un bien commun mais le fond de la rivière relève de la propriété privée.

→ Adopté à l'unanimité

- J.-L. Aigouy indique que les derniers points à l'ordre du jour sont consacrés au lancement des actions du Papi d'intention. Avant de les aborder, il annonce au comité syndical le départ de Nicolas Delamon du syndicat. Au nom des élus du comité syndical, J.-L. Aigouy tient à le remercier et à le féliciter pour le travail accompli ; il lui souhaite une bonne continuation pour la suite.
- J.-L. Aigouy indique que les sept délibérations proposées permettront de demander des subventions notamment à la Région. Il donne la parole à N. Delamon pour la présentation des actions.

ACTION 1.4: INTERVENIR AUPRÈS DES SCOLAIRES – DE 2019 013

L'action 1.4 du Papi consiste à proposer des interventions scolaires sur le thème des crues et des inondations auprès des écoles du bassin versant du Tarn-amont et principalement des écoles dont les communes sont couvertes par un PPRI, bénéficiant d'une subvention de l'État. Cette action s'élève à 12 800 € TTC. Étant une action de type 1, l'autofinancement est mutualisé sur l'ensemble des membres du syndicat selon la clé de répartition votée.

Il est rappelé que la mise en œuvre de cette action se fera en cohérence avec les interventions scolaires déjà proposées dans le cadre du contrat de rivière.

→ Adopté à l'unanimité

ACTION 1.5: RECENSER ET POSER DES REPÈRES DU CRUE - DE 2019 014

N. Delamon indique que cette action 1.5 permet de recenser et de poser des repères de crue sur le bassin versant du Tarn-amont. Le montant prévu est de 39 600 € TTC. Comme l'action 1.4, il s'agit d'une action de type 1.

→ Adopté à l'unanimité

ACTION 1.6: RÉALISER UNE ÉTUDE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE SUR LES SECTEURS À ENJEUX DES BASSINS DU TRÉVEZEL ET DE LA HAUTE-DOURBIE – DE_2019_015

L'action 1.6 prévoit une analyse hydrogéomorphologie sur les communes de Trèves et Dourbies visant à cartographier les zones inondables. Cela permettra aux communes de prendre en compte ce risque en matière d'urbanisme. Le montant prévu de cette étude est de 14 000 € TTC. S'agissant d'une action de type 3, l'autofinancement sera pris en charge en totalité par la CC CACTS.

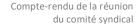
→ Adopté à l'unanimité

ACTION 2.1: INSTALLER DES ÉCHELLES LIMNIMÉTRIQUES - DE 2019 016

L'action 2.1 prévoit d'installer des échelles limnimétriques afin d'améliorer la surveillance des crues et notamment la montée des eaux. Le montant prévu pour acheter et poser des échelles est de 14 400 € TTC. Il s'agit d'une action de type 1.

→ Adopté à l'unanimité





Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

7 février 2019 Mostuéjouls – 9h30

ACTION 2.3: IDENTIFIER LES SITES PROPICES À L'IMPLANTATION DE STATIONS DE SURVEILLANCE — DE 2019 017

N. Delamon continue avec l'action 2.3 qui consiste à identifier les sites les plus adaptés à l'implantation de stations hydrométriques pour améliorer la prévision des crues. Le montant prévu est de 36 000 € TTC. L'autofinancement est mutualisé à l'ensemble des membres du syndicat selon la clé de répartition votée car c'est une action de type 1.

→ Adopté à l'unanimité

ACTION 5.2 : DIAGNOSTIQUER LA VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES SITUÉES EN ZONE INONDABLE – DE 2019 018

L'action 5.2 concerne les entreprises de moins de 20 salariés situés en zone inondable sur la Communauté de communes Millau-Grands causses, secteur test. Cette action aura pour objectif de faire des diagnostics rapides et complets de la vulnérabilité des entreprises aux risques d'inondations. Ces diagnostics orienteront les entreprises vers des travaux permettant de réduire leur vulnérabilité. Le montant prévu est de 39 000 € TTC. Il s'agit d'une action de type 3.

→ Adopté à l'unanimité

ACTION 6.1: ÉTUDIER LES SOLUTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DES CRUES TORRENTIELLES SUR LE BASSIN VERSANT DU LADOUX – DE 2019 019

L'action 6.1 est une étude du bassin versant du Ladoux, ruisseau traversant Millau. Cette étude doit définir un scénario d'aménagement visant à réduire les risques d'inondations. Le montant prévu est de 30 000 € TTC. L'autofinancement sera appelé à la communauté de communes Millau-Grands causses car c'est une action de type 3.

H. Granier et Danièle Vergonnier rappellent que plusieurs études ont déjà été menées sur le Ladoux, et s'interrogent sur la pertinence d'engager une nouvelle étude. N. Delamon et A. Gély expliquent que le Papi prévoyait initialement de partir plus rapidement sur des travaux mais que la commission « inondations » du bassin Adour-Garonne a émis une réserve sur cette action en demandant que le besoin de travaux soit davantage justifié. La fiche-action a donc dû être revue pour lever la réserve.

→ Adopté à l'unanimité

Avant de mettre fin à la séance, le président précise que le syndicat va faire des gobelets estampillés « SMBVTA ». Pour le graphisme de ces derniers, il est prévu de faire un nuage de mots en forme de goutte d'eau. Ainsi, une liste de mots est proposée aux membres du syndicat. Les élus enverront leur choix de mots par mail afin de sélectionner ceux qui représentent le mieux selon eux le bassin versant Tarn-amont et les missions du syndicat.

A. Gély termine en indiquant qu'un mail a été envoyé en début d'année pour informer les élus des différentes réunions prévues en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, J.-L. Aigouy lève la séance à 12h.

